

3^{èmes} ETATS GENERAUX DE LA FORMATION EN SOPHROLOGIE

Paris – 7 et 8 juin 2011

COMPTE-RENDU et CONCLUSIONS
des travaux

Organisation :

SYNDICAT DES SOPHROLOGUES PROFESSIONNELS

SOCIETE FRANCAISE DE SOPHROLOGIE

COORDINATION DES ECOLES PROFESSIONNELLES EN
SOPHROLOGIE

3^{ème} Etats Généraux de la Formation en Sophrologie
7 et 8 juin 2011 - Paris - FIAP

<h2>Compte rendu</h2>

La 3^{ème} édition des ETATS GENERAUX DE LA FORMATION en SOPHROLOGIE s'est tenue les 7 et 8 juin à Paris.

Rassemblant 36 écoles et plus de 60 personnes, ce fut une belle réussite d'après les retours des personnes présentes et le degré de satisfaction exprimé.

Ce fut un temps de retrouvailles, attendues et appréciées, par les uns et les autres.

Les nombreux échanges ont été encore plus matures, moins sur la réserve ou les particularités à défendre et davantage sur le souci d'œuvrer en commun pour un travail collectif qui portera ses fruits à chacun et à l'ensemble de la profession.

« Le niveau a monté », a dit le Docteur Hubert en conclusion.

Les 3 organismes à l'initiative de ces EGF sont le SSP, la CEPS et la SFS, qui, en 2010, se sont regroupés de manière informelle sous l'appellation **CARES** (COMITE D'ACTION et de REGULATION des ENSEIGNEMENTS en SOPHROLOGIE) pour mieux continuer à organiser et optimiser ces EGF.

« Si nous voulons faire avancer la reconnaissance de notre profession, il est indispensable d'améliorer les formations en sophrologie », disait Bernard Santerre à la fin des EGF 2. Aujourd'hui, il apparaît tout à fait essentiel de poursuivre ce travail, de mieux définir des bases communes, d'élever le niveau et d'être plus lisible pour le public. Ceci afin que la Sophrologie ne soit plus perçue de l'extérieur comme un « réseau sauvage » et que le public s'y retrouve pour choisir un praticien Sophrologue ou une école de formation.

Les Directeurs d'école présents ont participé à un travail sur les bases de l'enseignement, le socle commun ou le cœur du métier.

Ce travail s'est organisé autour de 3 thèmes :

- Le référentiel Métier ou Référentiel de compétences
- L'état des lieux des protocoles d'évaluation et de validation de la formation
- Des préconisations pour les évaluations et les validations des formations

Pour chaque thème, le grand groupe s'est divisé en 4 commissions, chaque commission étant pilotée par un animateur et un assistant, facilitateurs des échanges.

Monsieur Michel LEMBERG, chargé d'instruction et correspondant régional de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) a présenté et expliqué ce qu'est une démarche RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) et des enjeux pour les écoles et la profession. Il a également abordé

le processus d'accès au titre de Sophrologue par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Maître Laurent RIQUELME, avocat au Barreau de Paris, spécialiste en Droit des Affaires, Droit Social, Droit et Pratiques des Relations du Travail, a exposé les évolutions et subtilités de la législation et réglementation des organismes de formation.

Il a également abordé le statut des formateurs, les obligations concernant les contrats, conventions, évaluations, etc.

De nombreuses questions ont été posées à l'issue de ces deux interventions, démontrant tout l'intérêt pour ces sujets.

Travail des commissions

Thème 1 : Réflexion sur le Référentiel Métier ou Référentiel de Compétences

Le Référentiel Métier est la description d'un métier, avec ses spécificités et ses compétences.

Il peut être proposé par des organismes officiels aux étudiants ou personnes en recherche d'emploi. Il est parfois élaboré par des associations professionnelles qui s'attachent à définir les compétences professionnelles spécifiques requises et identifiées, permettant en cela aux écoles de mieux définir leur enseignement.

Le Référentiel Métier est la « porte d'entrée » de la démarche RNCP, et le socle des écoles.

Les participants ont mené une réflexion constructive sur les bases communes à tout Sophrologue : les activités du Sophrologue, ses compétences et techniques, ses capacités comportementales, ce qu'est le métier de Sophrologue, ce qu'il n'est pas. Ce travail a permis de mieux cerner les activités du Sophrologue, telles que décrites ci-dessous.

Le métier de Sophrologue consiste à accompagner la personne pour lui permettre de développer ses capacités, dans l'objectif du « développement », notamment :

- la perception et la concentration,
- la mémoire et l'apprentissage,
- la gestion des émotions et du « stress »,
- le choix d'un projet de vie ou un projet professionnel.

Le Sophrologue doit pouvoir :

- Accueillir, écouter et clarifier la demande du client,
- Définir un cadre et un objectif pour l'accompagner, en élaborant un programme à la mesure des capacités tant psychiques que sociales du client,

- Mettre en place les protocoles dans le respect du code de déontologie de la profession (sachant qu'il y en a plusieurs à l'heure actuelle).
- Evaluer régulièrement avec le client les effets constatés, s'adapter à l'évolution de la demande du client et éventuellement à ses résistances au changement.
- Animer des pratiques et gérer les dialogues de début et fin de séance.

Il devrait suivre une formation continue et une supervision de sa pratique.

En outre le sophrologue qui s'installe doit être en mesure de gérer son cabinet, de s'informer des statuts juridiques et fiscaux en vigueur et avoir de notions de comptabilité gestion et recherche de clientèle.

Thème 2 : Etat des lieux des protocoles d'évaluation et de validation de la formation

Les participants ont listé les termes et les modes utilisés dans les différentes écoles pour évaluer et valider la formation.

- Les termes utilisés : attestation de formation, diplôme, certificat...
- Les modes utilisés : stage pratique, mémoire, contrôle continu, examen théorique, évaluation pratique, rapport de stage, fiche de travail, animation de groupe, phénodescription, dossier d'application professionnelle...
- Les jurys d'évaluation de la formation

Thème 3 : Préconisations sur les protocoles d'évaluation et de validation de la formation

Les participants ont dégagé des termes et modes pouvant être utilisé par l'ensemble des écoles, d'une façon commune, avec un langage commun, dans l'optique d'une organisation cohérente, d'une meilleure lisibilité pour le public et les pouvoirs publics.

En conclusion, pour un tronc commun de formation de base :

Les préconisations vont aux termes suivants :

- **Diplôme d'école**
- **Certificat**

Il a été rappelé que l'attestation de formation doit être délivrée systématiquement et qu'elle n'a pas valeur d'attestation de réussite.

Les préconisations pour les modes de validation sont :

- **Evaluation théorique écrite**
- **Evaluation pratique : animation de pratique et mise en situation (pour les individuels et pour les groupes)**
- **Evaluation de la capacité de transmission du Sophrologue vers son client (appelé le « Terpnos Logos »), ainsi que sa capacité d'écoute et de reformulation**

Le stage pratique n'est pas systématique mais il **est recommandé** car il constitue une application professionnelle et la mise en place d'un projet complet (choix d'un

lieu de stage, avant-projet, contenu, réalisation, bilan, rapport de stage...).

Les phénodescriptions font partie intégrante de la formation et leur rédaction est indispensable pour valider un parcours de formation, mais le contenu en lui-même n'est pas évalué.

La formation est évaluée en contrôle continu et / ou en examen final, et par un jury composé de formateurs de l'école, auquel peut s'ajouter des Sophrologues expérimentés extérieurs à l'école.

Conclusions générales

A l'issue de ces EGF3, 21 écoles ont manifesté le souhait de se regrouper dans une « structure inter-écoles », dont la forme est à définir et qui pourra mener un travail collectif et en concertation à différents niveaux : une démarche RNCP, un travail autour de la qualité des formations, et l'élaboration d'une charte d'éthique ou sorte de « code de bonne conduite des écoles et des enseignements en Sophrologie ».

Le SSP et la SFS se sont proposés pour être les facilitateurs de ces démarches, du moins dans la phase initiale. Le SSP en tant que référent de l'éthique professionnelle et la SFS en tant que société savante. En effet, la SFS, depuis sa création en 1966, a toujours dialogué avec tous les courants de la Sophrologie, a œuvré à la mise en place d'une formation, et a fait avancer la réflexion théorique et pratique lors des congrès annuels ouverts à tous. Elle a ainsi constamment démontré son souci de garantir la qualité des formations et d'élever le niveau de réflexion.

Ce projet de structure est une grande avancée pour notre profession.

La liste des écoles sera prochainement diffusée à l'ensemble des acteurs, soit les 21 écoles inscrites et les membres du CARES. Les écoles auront donc à s'organiser entre elles pour poursuivre les travaux.

Une date pour la suite des travaux, avec les EGF 4, a déjà été fixée au 2 et 3 octobre 2012. L'organisation de ces prochains EGF et le choix des sujets de réflexion se feront en concertation étroite avec les futures structures des écoles réunies. D'ici là, ces écoles vont travailler sur la démarche **RNCP**, la **qualité** des formations, tout en approfondissant le **contenu du tronc commun**, qui sera le point central. Selon l'avancée des travaux, le menu des prochains EGF pourrait porter sur les étapes ultérieures comme les niveaux de formation et notamment les niveaux de spécialisations, les diplômes ou certifications à décerner selon le niveau de qualification.

Des demandes ont été formulées aussi sur la communication et l'image de la Sophrologie. La participation de quelques personnes extérieures à notre discipline permettrait d'avoir un regard candide sur la profession.

Conclusion du SSP

Ces deux jours de travail ont permis de vraies rencontres entre les différents acteurs de la Sophrologie actuelle, toutes tendances confondues, dans un esprit d'efficacité, dynamisme, construction, ouverture et tolérance.

Il y a eu de réelles prises de conscience à la fois de ce que sera le tronc commun de formation donnant accès aux spécialisations et de son caractère professionnel.

Les bases communes se sont consolidées, chacun ayant pris la mesure de la nécessité d'œuvrer d'abord à ce stade des fondamentaux de notre discipline, avant d'aborder les spécialisations qui font toute la richesse et la particularité de notre métier.

Le SSP continuera d'impulser auprès des acteurs de la profession des synergies visant à garantir toujours plus de lisibilité, de fiabilité et d'efficacité dans l'exercice de la profession.

C'est un chantier fondamental pour la reconnaissance de notre profession par les Pouvoirs Publics et pour la sécurité des clients.

Les idées font leur chemin...

Christine EGLEME

Présidente du Syndicat des Sophrologues Professionnels

Conclusion de la SFS

Pour la SFS il a toujours paru important d'organiser des échanges autour de la réflexion tant fondamentale que pratique de la Sophrologie, avec la plus grande liberté et dans un souci de dialogue avec toutes les tendances qui veulent bien se retrouver autour d'elle.

La SFS est une société Savante et Fédérative depuis sa création en 1966 (organisant un congrès tous les ans). A ce titre, des formations ont été mises en place en son sein dès le congrès de 1966. Aujourd'hui elle n'est plus un Centre de Formation, mais elle est à l'origine d'un annuaire des sophrologues praticiens, elle a élaboré le code de déontologie pour ses membres et elle agréé, conformément aux recommandations des Etats Généraux, les écoles et centres de formations qui le souhaitent.

La Sophrologie et par voie de conséquence le métier de Sophrologue ne sera reconnu et compris que si la profession s'organise et définit elle-même ses principes, sa déontologie et le contenu de son enseignement.

C'est pourquoi nous avons été, dès le départ, partenaires de la réunion des Etats Généraux de la Formation, et soucieux de participer à leur réflexion.

Si il nous paraît utile d'arriver à un consensus sur un minimum de base en termes de durée de formation et de contenus essentiels, il nous paraît indispensable de

continuer la réflexion sur la qualité et le niveau de l'enseignement proposé, c'est aussi à cette condition que l'image de la Sophrologie peut progresser aux yeux du public et des pouvoirs publics.

La SFS continuera de se mobiliser pour garantir le sérieux et la qualité des formations et des pratiques, et c'est dans cet esprit que nous avons proposé de faciliter la réunion des écoles qui souhaitent se réunir pour faire avancer réflexion et démarches en vue de prochains Etats Généraux et de la question de la reconnaissance du métier.

Cette 3^{ème} réunion riche d'échanges, de partage et de renseignements pratiques, dans une ambiance conviviale et très ouverte nous paraît être un pas de plus vers une organisation concrète de cette pratique que nous avons tous à cœur de développer et enrichir.

Merci à Christine Eglème et toute son équipe pour l'organisation de ces journées, et aux différents partenaires de la CEPS pour nos rencontres préalables, amicales et fructueuses.

Benoit FOUCHÉ, Président de la Société Française de Sophrologie
Claude CHATILLON, Secrétaire Générale

Conclusion de la CEPS

Même si les EGF 1 et 2 ont marqué un tournant dans notre histoire de sophrologues, je crois qu'il y aura désormais un avant et un après les EGF 3.

Je relève un point important : l'intervention extrêmement précise et compétente de Maître Riquelme sur la Formation Professionnelle qui ne peut que parfaire le respect des normes administratives auxquelles nos instituts de formation doivent se conformer. Notre représentativité auprès des organismes de contrôle en sera renforcée.

Comme annoncé à la fin de nos rencontres, je confirme ici une information importante : avant les EGF 3, la CEPS s'est transformé en FEPS, le C de Coordination se mutant en F de Fédération. C'est pourquoi nous offrons désormais la possibilité aux écoles qui le souhaitent de venir nous rejoindre. Et ce, en fonction des critères de haut niveau que nous avons définis depuis 11 ans.

Notre ancienneté de 30 ans dans la formation au métier de sophrologue, notre synergie, mais aussi notre ouverture nous autorise désormais à amplifier un mouvement qui n'a cessé de faire ses preuves.

Pour tout contact : Alain ZUILI - 04 90 55 96 95 de 19 h 30 à 21h

Alain ZUILI
Président de la Fédération des Ecoles Professionnelles en Sophrologie